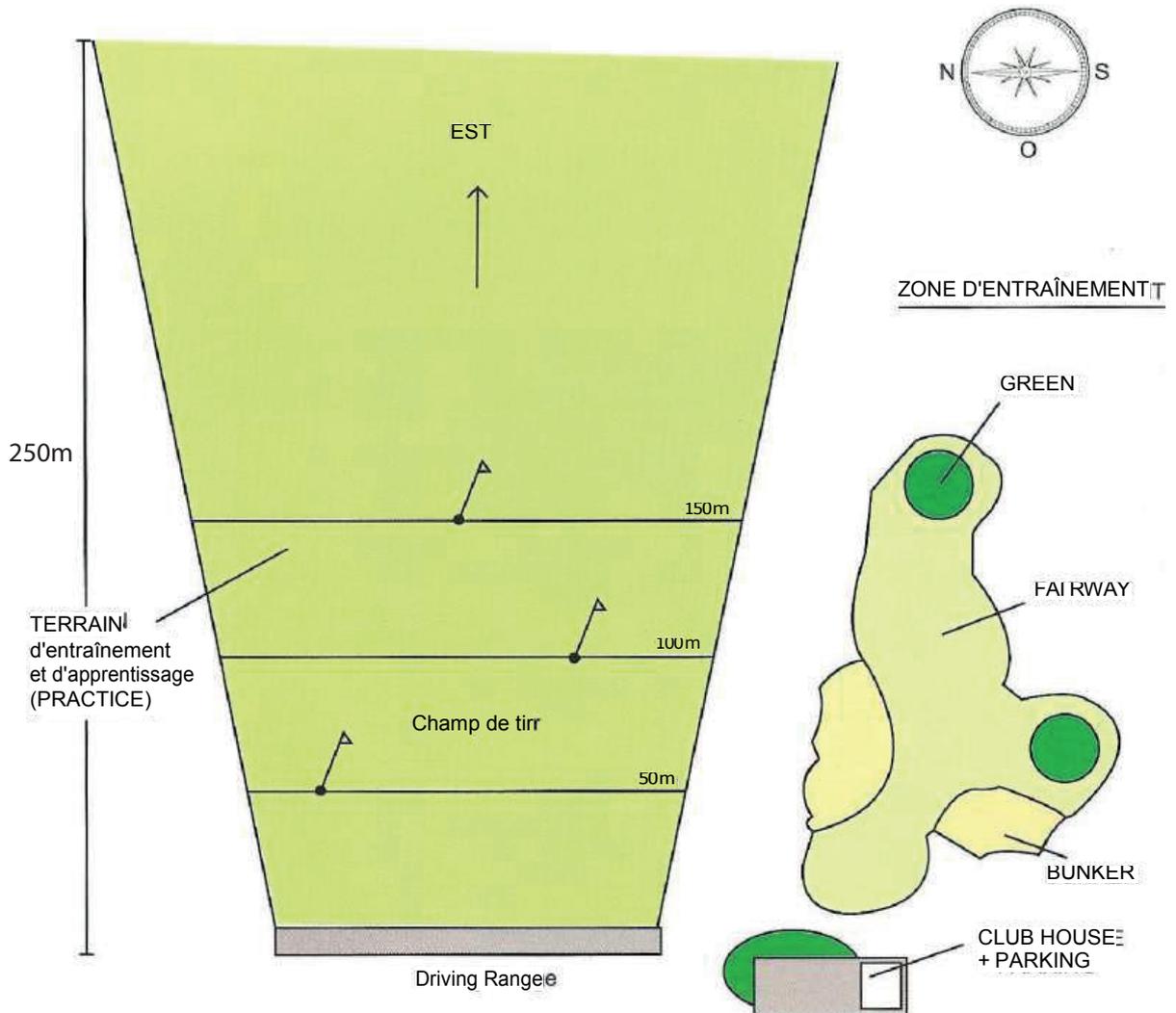


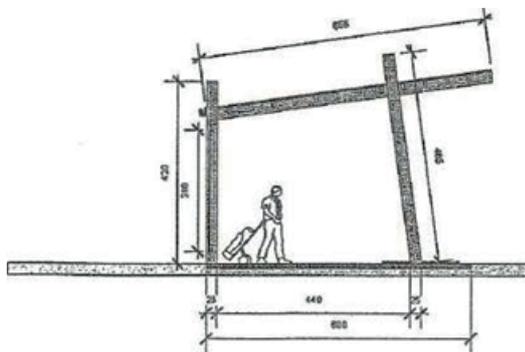
Initiation Golf



TRACÉ ET DIMENSIONS - ENTRAÎNEMENT

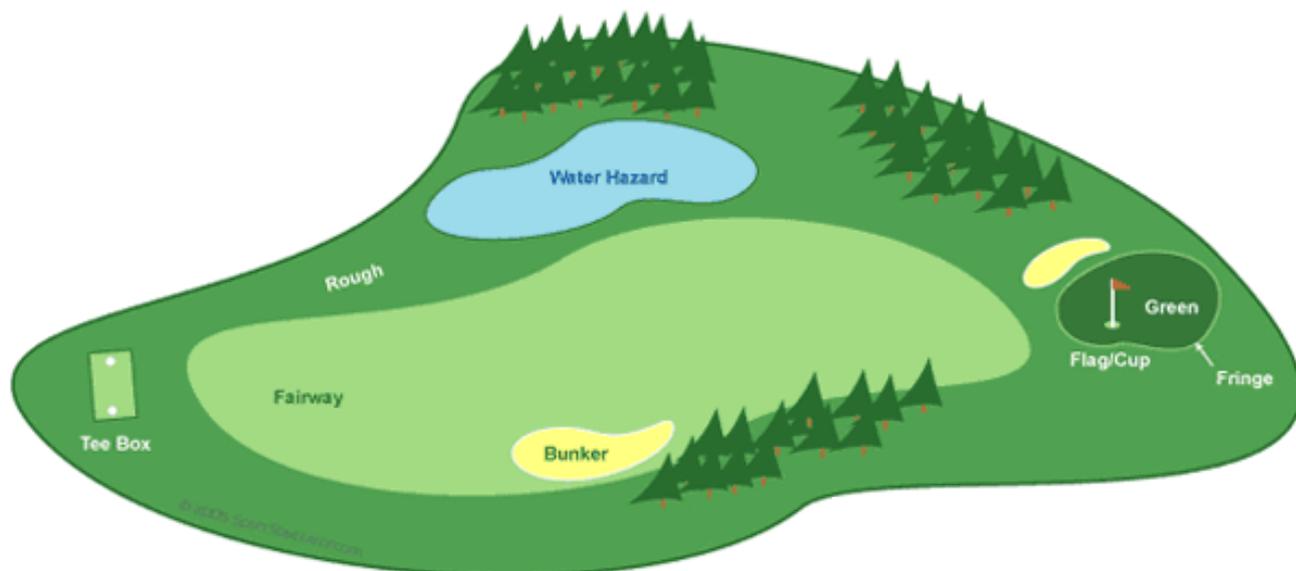


COUPE DE PRINCIPE D'UNE LOGETTE



Minimum 10 tapis couverts dont 2 réservés à la formation.
 Ces logettes seront sécurisées latéralement et à l'arrière de l'espace de jeu.
 Superficie minimum par logette | 3,0 x L 5,5 x h 3,7.

ZONE DE JEU



La surface d'initiation au golf doit compter au minimum 45.000 m² hors parking. Voici les différentes zones de jeu que l'on y retrouve :

1. DRIVING RANGE (Practice/Zone d'entraînement)

- Surface minimum : 25.000 m²
- Idéalement sur une surface plane pour apprécier les distances parcourues et étalonner les clubs
- Il sera constitué d'une pelouse de gazon sportif (type foot), ne demandant que peu d'entretien, si ce n'est la tonte en fonction de la hauteur souhaitée. De plus, la surface doit idéalement être plane (la présence de végétation ou de plan d'eau n'est pas interdite). Toutefois, les zones marécageuses seront à éviter (ramassage des balles trop compliqué).
- Les espaces prévus pour les spectateurs se trouveront à l'écart des zones de jeu. En fonction du danger potentiel, celles-ci pourront être clôturées.

- Il est souhaité de réserver un espace à côté du practice en vue de permettre une extension ultérieure de l'équipement de base
- Il est conseillé de prévoir un club house comprenant un espace accueil, une réception, un bureau, un local destiné aux cours, réunions, une zone de stockage pour le matériel des membres(casiers individuels)... et une zone vestiaires – sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite.

2. PUTTING GREEN (Zone où se trouve le drapeau)

- Surface min : 200m²
- Le putting green aura une planéité variée respectant des déclivités douces de moins de 3cm/m
- Ils doivent respecter un roulé de 200cm
- Hauteur de tonte Putting : 0.4 à 0.6cm OU gazon synthétique
- Essentiel qu'il comporte des pentes

3. BUNKER D'ENTRAÎNEMENT

- Surface min : 25m²
- Fosse à sable de plusieurs reliefs
- Il doit être proche d'un green et destiné à l'entraînement pour sortir les balles du bunker

4. AIRE DE TEE (aire de départs)

- Surface min : Dimensions variables en fonction du nombre de trous et des zones d'approche définies
- Zone plane en gazon ou synthétique

5. APPROCHE ET PITCHING ZONE

- Surface min : variable
- Cibles et bunkers qui peuvent être situés sur la zone de Driving range (Target zone) ou complémentaires. Ceci est en fonction des distances que l'on souhaite travailler (jeu court ou jeu long)

6. GRASS BUNKER

- Surface min : 18 m²
- Fosse en herbe dense de plusieurs reliefs
- On peut en retrouver sur les terrains d'entraînements de 6 ou 9 trous

7. PARCOURS 9 TROUS

- Surface min : Variable
- Ils peuvent être de dimensions, de formes et de difficultés variables.
- Ils peuvent empiéter sur le Driving Range ou être contigus
- Ils doivent contenir des obstacles latéraux et frontaux pour préparer les joueurs à pouvoir affronter, lors de leur pratique du golf, ces difficultés sur des golfs de 9 et 18 trous de plus grande envergure.
- Il est indispensable de retrouver des «PAR 3» techniques et des «PAR 4» (correspondant au nombre de coups idéalement à réaliser)

8. MATÉRIEL NÉCESSAIRE À L'EXPLOITATION D'UN SITE D'INITIATION AU GOLF SUBSIDIAIRE

- Système de vidéo de contrôle permanent
- 24 tapis
- 8 drapeaux
- Filets de protection et poteaux de soutien
- Machine à balles
- Seaux (minimum 50)
- Trousse légale de secours
- Ramasseuse de balles et son tracteur ou système automatique
- Eclairage du Driving range et du Putting green
- Signalisation

Golf



Contact

Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
Département des Infrastructures subsidiées
Direction des Infrastructures sportives
Boulevard du Nord, 8
5000 Namur
infrasports.dgo1@spw.wallonie.be
L'ensemble des fiches techniques est disponible
sur le site d'Infrasports <http://pouvoirslocaux.wallonie.be>

Cette fiche a été avalisée par :
la Fédération Royale Belge de Golf, Boulevard Louis Schmidt, 87 - 1040 ETTERBEEK Tél. 02 672 23 89
Email: info@golfbelgium.be • www.golfbelgium.be